

Image not found or type unknown



Demission et conge sans solde

Par **meffre**, le **01/04/2008** à **11:04**

bonjour je suis actuellement agent territorial pour une commune,assimile fonctionnaire,le gouvernement indemniserait les agents qui souhaiterai demissionner pour diminuer leurs nombres,je voudrai savoir si c est bien vrai,si c est le cas a quelle hauteur et aussi avoir des renseignements sur les modalitees du conge sans solde. merci